



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 2 février 2021 à 19 h 30  
par visioconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement  
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement  
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Geneviève LAPOSTOLLE, Régisseur  
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement par intérim  
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Chef de division urbanisme, permis et inspections  
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et développement social

---

Cette séance se déroule à huis clos, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 daté du 2 octobre 2020.

Cette séance a été webdiffusée en simultané sur la chaîne YouTube de l'arrondissement.

---

**10 - Ouverture de la séance**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Le maire rappelle qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, la séance du conseil d'arrondissement se déroule à huis clos et se tient entièrement de façon virtuelle. Il présente les membres du conseil et les fonctionnaires qui participent à la séance.

---

*Annonces du maire*

Le maire d'arrondissement présente une mise à jour de la situation liée à la COVID-19 dans l'arrondissement en date du 31 janvier 2021. Il rappelle aux citoyens de continuer de suivre les mesures sanitaires.

Il mentionne avoir reçu plusieurs appels de citoyens concernant l'absence de la brigadière au coin des rues de Tonty et Chevremont. Un suivi a été effectué avec le commandant du poste de quartier 3 et la situation a été rétablie. Il remercie le commandant, M. Théberge.

Il rappelle aux citoyens d'éviter de stationner leur véhicule sur rue pendant les tempêtes de neige et demande leur collaboration pour faciliter le déneigement.

Il invite les citoyens à participer au concours de bonhommes de neige, les détails sont disponibles sur le site de l'arrondissement.

Une collecte de sang aura lieu à l'arrondissement le 24 février prochain. Compte tenu des mesures sanitaires, il faudra prendre un rendez-vous afin de faire un don de sang; les informations sont disponibles sur toutes les plateformes de l'arrondissement.

Il rappelle qu'un nouvel outil est disponible depuis le 28 janvier dernier, les citoyens peuvent soumettre des requêtes à partir de l'application *Montréal-Services aux citoyens*; tous les détails se trouvent sur le site internet de l'arrondissement.

**CA21 28 020**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 2 février 2021 avec la réinscription des points 20.01 et 30.02 et en retirant les points 20.03 et 40.03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

**10 - Période de questions du public**

Début : 19 h 39

Christine Charlebois

Maison abandonnée rue Joly –  
remerciements; arpentage rue Joly

Guillaume Côté

Fermeture des aires de jeux

Fin : 19 h 42

---

**10 - Période de questions des membres du conseil**

Début : 19 h 42

La conseillère d'arrondissement, madame Suzanne Marceau demande les raisons du retrait du point 40.03 de l'ordre du jour.

Le conseiller d'arrondissement, monsieur Robert Samoszewski aimerait que le commandant du poste de quartier soit présent à la prochaine séance.

Fin : 19 h 44

---

**CA21 28 021**

**Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 12 janvier 2021.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 12 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1212714002

---

**CA21 28 022**

**Prendre acte des procès-verbaux et comptes rendus des comités du conseil de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De prendre acte du dépôt :

- du compte-rendu du comité de sécurité publique de la séance du 17 décembre 2020;
- des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme des séances du 20 octobre, 17 novembre et 8 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1212714001

---

**CA21 28 023**

**Octroyer un contrat à la compagnie Les constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'aménagements paysagers du parc de l'Anse aux Rivard dans le cadre du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux, au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 567 964,72 \$ taxes incluses et autoriser la dépense - appel d'offres public 2020-14 (5 soumissionnaires). Autoriser une dépense maximale de 1 724 760,72 \$.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'octroyer un contrat à la compagnie Les constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'aménagements paysagers du parc de l'Anse aux Rivard dans le cadre du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux, au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 567 964,72 \$ taxes incluses et autoriser la dépense – appel d'offres public 2020-14 (5 soumissionnaires);
2. d'autoriser des contingences de 156 796 \$, taxes incluses;
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1217576001

---

**CA21 28 024**

**Autoriser une augmentation de budget à un contrat de "AXOR Experts-Conseil", conformément à l'entente-cadre 2018-23, pour l'élaboration du concept et des plans et devis pour l'aménagement de la cour de voirie, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'augmentation est de 92 977,98\$ faisant augmenter la valeur du contrat à 255 046,74 \$, t.t.i.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

- 1- d'autoriser une augmentation de 92 977,98 \$, taxes incluses, du budget déjà accordé à "AXOR Experts-Conseil";
- 2- d'augmenter le budget déjà autorisé de 92 977,98 \$, taxes incluses, faisant augmenter la valeur du contrat à 255 046,74 \$, taxes incluses, pour l'élaboration du concept et des plans et devis pour l'aménagement de la cour de voirie, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1217474002

---

**20.03 RETIRÉ**

---

**CA21 28 025**

**Approuver un virement budgétaire au règlement 0819-004 afin d'accorder une augmentation de budget à un contrat de "AXOR Experts-Conseil", conformément à l'entente-cadre 2019-09, pour l'élaboration des plans et devis pour la reconstruction de la chaussée, de la construction des égouts sanitaire et pluvial, et d'un poste de pompage sur la terrasse Martin et le chemin du Bord-du-Lac à L'Île-Bizard, l'augmentation est de 85 240,17\$ faisant augmenter la valeur du contrat à 326 800,46 \$, t.t.i.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Normand MARINACCI

Et résolu :

- 1- d'autoriser une augmentation de 85 240,17 \$, taxes incluses, du budget déjà accordé à "AXOR Experts-Conseil";
- 2- d'augmenter le budget déjà autorisé de 85 240,17 \$, taxes incluses, faisant augmenter la valeur du contrat à 326 800,46 \$, taxes incluses, pour l'élaboration des plans et devis pour la reconstruction de la chaussée, de la construction des égouts sanitaire et pluvial, et d'un poste de pompage sur la terrasse Martin et le chemin du Bord-du-Lac, à L'Île-Bizard;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1217474003

---

**CA21 28 026**

**Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant, sur la rue Terrasse Martin, la reconstruction de la chaussée et de l'émissaire pluvial ainsi que la construction d'un nouvel égout sanitaire avec un poste de pompage dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2021-2023 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'Eau (DRE) et du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Normand MARINACCI

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève prenne en charge la coordination, la réalisation et la surveillance des travaux visant, la reconstruction de la chaussée et de l'émissaire pluvial ainsi que la construction d'un nouvel égout sanitaire avec un poste de pompage, sur la rue Terrasse Martin, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2021-2023 du Service de l'eau, Direction réseaux d'eau (DRE) et du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1217474005

---

**CA21 28 027**

**Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la construction d'un égout pluvial dans la rue Cherrier et Jean-Yves pour canaliser les cours d'eau CE1 et CE2 situé au nord de Cherrier entre Cardinal et Jean-Yves dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2021-2023 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'Eau (DRE) et du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève prenne en charge la coordination, la réalisation et la surveillance des travaux visant les travaux la construction d'un égout pluvial dans la rue Cherrier et Jean-Yves pour canaliser les cours d'eau CE1 et CE2 situé au nord de Cherrier entre Cardinal et Jean-Yves, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2021-2023 du Service de l'eau, Direction réseaux d'eau (DRE) et du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1217474004

---

**CA21 28 028**

**Mandater la firme IGF axiom à soumettre, au nom de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) la demande d'autorisation requise et présenter tout engagement en lien à cette demande pour effectuer la construction d'un émissaire pluvial du croissant Barabé vers le Lac des Deux Montagnes.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1) d'autoriser et de mandater la firme IGF axiom à soumettre, au nom de l'arrondissement, au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE (L.R.Q., c. Q-2, a. 22), la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 et 32 de la LQE et présenter tout engagement en lien à cette demande pour effectuer la conception des plans et devis pour les travaux de mise aux normes de l'exutoire évacuant les eaux pluviales du Croissant Barabé;

2) de confirmer l'engagement de l'arrondissement de transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après que les travaux de construction seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, le tout en vertu des points 2.2, 2.3 et B12 du formulaire de demande d'autorisation du MDDELCC.

3) de confirmer l'engagement de l'arrondissement que, dans la zone de récurrence 0-20 ans, seules les constructions existantes et légalement établies seront desservies par les ouvrages d'aqueduc et d'égout projetés;

4) de confirmer l'engagement de l'arrondissement à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour assurer la pérennité et de bon fonctionnement des pratiques de gestion optimales des eaux pluviales qui seront mises en place;

5) le tout en vertu des points 2.2, 2.3, 3.20.1 et B12 du formulaire de demande d'autorisation du MDDELCC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1217474001

---

**CA21 28 029**

**Approuver une dépense additionnelle pour le contrat de service de gardiennage avec l'entreprise Trimax sécurité inc. au montant de 38 764,37 \$ - Appel d'offres numéro 19-17533.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver une dépense additionnelle pour le contrat de service de gardiennage avec l'entreprise Trimax sécurité inc. au montant de 38 764,37 \$ - Appel d'offres numéro 19-17533.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1217576002

---

**CA21 28 030**

**Dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel en accordant une gratuité pour la collecte de sang organisée par HÉMA-QUÉBEC.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De déroger à la grille de tarification et autoriser une gratuité à Héma-Québec pour l'utilisation de la salle Boileau du Centre socioculturel, dans le cadre de la collecte de sang du mercredi 24 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1217593002

---

**CA21 28 031**

**Adopter le règlement sur l'occupation du domaine public numéro CA28 0067**

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement numéro CA28 0067 intitulé: « Règlement sur l'occupation du domaine public », lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.01 1217576004

---

**CA21 28 032**

**Adopter le règlement CA28 0066-2 modifiant le règlement sur les tarifs numéro CA28 0066**

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement numéro CA28 0066-2 intitulé: « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) », lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.02 1217576003

---

**40.03 RETIRÉ**

**CA21 28 033**

**Adopter le règlement CA28 0066-1 modifiant le règlement sur les tarifs numéro CA28 0066 (exercice financier 2021).**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement numéro CA28 0066-1 à la séance du conseil d'arrondissement du 12 janvier 2021 par sa résolution CA21 28 018;

Vu le dépôt du projet de règlement numéro CA28 0066-1 à la séance du conseil d'arrondissement du 12 janvier 2021 par sa résolution CA21 28 018;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter un règlement modifiant le règlement sur les tarifs numéro CA28 0066 (exercice financier 2021) - CA28 0066-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1217593001

---

**CA21 28 034**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 75, rue Saint-Antoine composée du lot no 6 250 826 du cadastre du Québec à l'effet d'autoriser que l'élévation du plancher du rez-de-chaussée d'un bâtiment principal à partir du niveau de la rue pris en son centre soit supérieure de 0,69 mètre à la norme prescrite à 1,85 mètre de l'article 85 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De refuser, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la dérogation à l'égard de la propriété située au 75, rue Saint-Antoine composée du lot no 6 250 226 du cadastre du Québec à l'effet que l'élévation du plancher du rez-de-chaussée d'un bâtiment principal à partir du niveau de la rue pris en son centre soit supérieure de 0,69 mètre à la norme prescrite à 1,85 mètre de l'article 85 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1217905001

---

**CA21 28 035**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet de procéder à des rénovations extérieures au bâtiment principal à l'adresse sise au 15 524, boulevard Gouin Ouest composé du no lot 1 843 910 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, des rénovations extérieures du bâtiment principal à l'adresse sise au 15 524, boulevard Gouin Ouest composé du no lot 1 843 910 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1217905004

---

**CA21 28 036**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec garage simple intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 947, 4e avenue correspondant au lot no 4 589 471 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec garage simple intégré sur la propriété située au 947, 4e avenue correspondant au lot no 4 589 471 du cadastre du Québec avec les matériaux suivants :

- Deux (2) parements extérieurs en façade avant principale et les autres façades :
  - o Pierre Arriscraft de couleur shadow stone;
  - o Fibre de bois pressée James Hardy de couleur charbon de bois;
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium de couleur noir;
- Toiture en bardeau d'asphalte BP de couleur noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1217905002

---

**CA21 28 037**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage double intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 135, avenue des Vinaigriers correspondante au lot no 6 008 283 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage double intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 135, avenue des Vinaigriers correspondant au lot no 6 008 283 du cadastre du Québec :

avec les matériaux suivants :

- Trois (3) parements extérieurs en façade avant principale et les autres façades :
  - o Brique Melville de couleur slick noir Rockland;
  - o Brique Mondrian de couleur gris scandinave;
  - o Clin de fibrociment St-Laurent de couleur espresso.
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium de couleur noir;
- Toiture en bardeau d'asphalte BP Mystique de couleur noir deux (2) tons;

Et aux conditions suivantes :

- QU'au moins 33 arbres soient replantés sur le terrain, donc au moins 23 en cour arrière, en misant sur des essences indigènes et qu'un plan de plantation signé d'un ingénieur forestier soit déposé avant l'émission du permis de construire;
- QUE le remblai fait en zone inondable soit retiré et ramené au niveau initial avant la plantation des arbres ;
- QUE les déblais et plantations d'arbres soient effectués avant le 15 novembre 2021;
- Que les arbres plantés soient d'un diamètre d'au moins 5cm à 1,40m du sol;
- Que les arbres plantés soient maintenus sur place et remplacés en cas de mort ou de maladie pour les 20 prochaines années;
- QU'un dépôt de garantie de 8 000\$ doit être déposé avant l'émission du permis de construction;

Le remboursement du dépôt est soumis aux conditions suivantes :

- Que la demande provienne du demandeur du permis original (non remboursable en cas de vente);
- Que l'ensemble du projet de construction soit réalisé à l'intérieur des délais prescrits aux conditions précitées et aux permis;
- Que le nouveau certificat de localisation soit remis incluant les élévations du terrain et les niveaux de zone inondable, et indiquant la position des arbres plantés;
- Que l'ensemble du projet soit conforme aux permis et conditions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**CA21 28 038**

**Dépôt du bilan 2020 de l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De déposer au conseil municipal, le bilan annuel 2020 sur l'utilisation des pesticides, à l'égard du territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, conformément au deuxième alinéa de l'article 32 du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1217146001

---

**Période de questions du public**

Aucune question.

70.01

---

**CA21 28 039**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 2 février 2021 à, 20 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

---

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

---

Normand MARINACCI  
Maire d'arrondissement

---

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2021.